

«A l'Université, il y a des étudiants qui n'auraient jamais dû franchir ce seuil »

JACQUES HENRIPIN



**LES
VOLS
NOLISÉS
DES
DIPLÔMÉS**

en page

4

3 LE POINT

4-5 NOS ACTIVITÉS

Dégustation 72
Deux prix pour nos activités
Les vols nolisés des diplômés
Le cinquième mérite annuel

6 NOS ACTIVITÉS

Programme complet du colloque du 15 Mars

7-8-9 NOTRE ARTICLE DE FOND

L'Inter interview pour vous M. Jacques Henripin sur le thème du colloque

10 SUR LE CAMPUS

11 NOTRE LANGUE, CETTE INCONNUE

12-13 LE CARNET

Ce que nous avons réussi à savoir sur vos activités, vos intérêts.

14 L'INTERSONDAGE

Le plus important sondage; votre Association vous demande de prendre quelques minutes de votre temps pour y répondre

L'INTER

L'INTER, organe des diplômés de l'Université de Montréal, paraît 10 fois l'an.

Les bureaux de l'Inter sont situés au 2910, boul. Edouard-Montpetit, bureau 3, Montréal 250. Téléphone: 343-6230.

JANVIER 1972
Volume 13, N° 1

Directeur général : Fernand Girard

Secrétaire à la rédaction : Pierre Beaudry

Conception graphique : Jean Gladu

Abonnement : \$ 3.
Pour bibliothèques et diplômés : \$ 1.
En supplément : \$ 1.

Les reproductions sont autorisées moyennant mention de l'Inter et des auteurs.

Dépôt légal No D6800280,
Bibliothèque Nationale du Québec.

Lithographié par Journal Offset Inc.
254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent



111

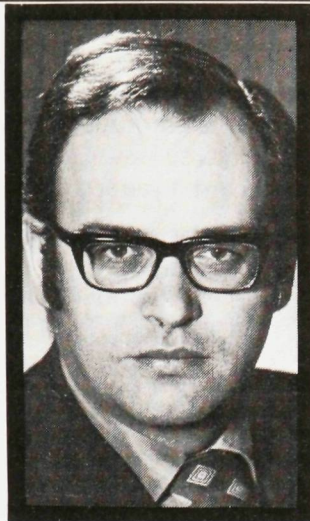
BARRE OUVERT

Non, rassurez-vous, la faute que comporte mon titre n'a pas échappé à l'oeil vigilant de notre combatif secrétaire à la rédaction : elle lui a été imposée. Ce titre a pour objet de vous rappeler que notre colloque du 15 mars est **ouvert** et que vous êtes appelés à la **barre** pour venir y témoigner de votre opinion relativement à notre thème : contingement ou laisser faire dans les universités. Un grand nombre des questions les plus importantes qui se posent aux Québécois seront débattues à l'occasion de ce colloque. Nous convions tous les diplômés à venir discuter de la façon dont notre système d'éducation doit être utilisé pour former la société de demain et aussi tenter de définir ce que doit être cette société toujours en gestation.

Espérons que cette recherche et ces discussions produiront des résultats plus neufs que la grande innovation que vient de nous annoncer le Ministre des Postes : une lettre postée à Montréal aujourd'hui peut, à certaines conditions, être livrée à Québec demain. Il s'agit là d'un progrès sur l'année dernière, mais selon mes souvenirs, la seule différence avec 1960 tient dans les mots « à certaines conditions ».

UNE AUTRE INITIATIVE

Tout en s'abstenant de porter un jugement sur la valeur intrinsèque du nouveau programme des initiatives locales, les Diplômés ont choisi de se prévaloir des fonds mis à la disposition des diverses associations par le Gouvernement fédéral afin de réaliser un projet d'intérêt communautaire.



Nous saurons d'ici quelques jours si notre projet a été agréé et si nous disposerons en conséquence des fonds nécessaires pour le réaliser. Dans l'affirmative, nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur les objectifs poursuivis. Cependant, comme l'enquête que comporte la phase initiale de ce projet pourrait débuter incessamment, nous croyons opportun de prévenir nos membres dès maintenant qu'ils pourront être interrogés par des représentants de l'Association. L'un des buts de ce projet est d'examiner la mobilité géographique et interprofessionnelle des diplômés afin de déceler diverses corrélations statistiques significatives.

Les jeunes diplômés seront les premiers visés par notre enquête car nous espérons que des résultats préliminaires pourront être disponibles pour le colloque du 15 mars au cours duquel ils pourraient sans doute être utiles à tous les participants. Tout en permettant d'améliorer la qualité de certains services de l'Association et de mieux orienter nos programmes d'action, nous croyons que l'enquête envisagée permettra de rassembler un certain nombre de données de base qui seront très utiles à nombre de chercheurs et à plusieurs services gouvernementaux.

Les Diplômés disposent d'un avantage unique pour la réalisation d'un tel projet par suite de l'existence de leur fichier d'adressage regroupant près de 35 000 diplômés. Nous demandons par conséquent à tous nos membres de collaborer avec nos chercheurs afin de faciliter dans la mesure du possible la réalisation de ce projet.

CONTRIBUTION POUR L'ANNEE 1972

Vous avez sans doute remarqué que depuis quelque temps l'Association avait commencé à vous solliciter de nouveau afin d'obtenir le paiement de votre contribution pour l'année 1972. La contribution annuelle a été fixée à \$15 (\$10 pour les diplômés des cinq dernières années) et nous espérons que le plus grand nombre possible de diplômés versera cette cotisation sans imposer à l'Association les frais d'une sollicitation maintes fois répétée.

Indépendamment de l'apport financier essentiel que constitue votre contribution, nous avons déjà indiqué que le paiement de vos \$15 est une façon concrète de marquer votre adhésion à l'Association. L'adhésion effective du plus grand nombre possible de diplômés est une condition essentielle de l'existence de l'Association : celle-ci en effet ne saurait être ni autonome ni représentative si elle ne peut compter sur la participation d'un nombre suffisant de diplômés. Nous comptons sur la bonne volonté de nos membres mais nous connaissons également les faiblesses de la nature humaine et la difficulté que nous avons tous à vaincre la force de l'inertie. Aussi, notre campagne de financement connaîtra-t-elle

bientôt une phase plus active au cours de laquelle nous tenterons de solliciter plus directement tous ceux de nos membres qui n'auront pas renouvelé leur contribution pour l'année 1972.

Nous voulons que cette campagne de financement se double également d'une campagne de participation au cours de laquelle nous solliciterons l'adhésion de nos membres à l'un ou l'autre des comités que nous avons énumérés dans cette page le mois dernier. Afin d'éviter toute confusion, nous aimerions souligner une fois de plus que l'Association sollicite des fonds uniquement pour ses fins propres et non pas au nom de l'Université de Montréal. C'est un service de cette dernière, le Fonds de développement, qui a été mandaté par l'Université pour recueillir des fonds pour les fins propres de l'Université. Indépendamment de votre participation à l'Association des Diplômés de l'Université de Montréal, il peut donc arriver que vous soyez sollicités par le Fonds de développement, soit à titre de diplômés, soit à titre d'hommes d'affaires, soit encore à tout autre titre.

Le Président,
Yves Guérard

Intersondage
Intersondage
Intersondage
Intersondage
Intersondage
Intersondage
Intersondage
Intersondage
Intersondage
Intersondage

en page 14

CINQUIÈME MÉRITE ANNUEL

Le cinquième Mérite annuel des Diplômés, sera remis lors du dîner de clôture du Colloque du 15 mars 1972, qui se tiendra au Centre communautaire de l'Université.

En créant le « Mérite annuel », les Diplômés ont voulu rendre hommage chaque année à l'un des leurs qui s'est particulièrement distingué par sa carrière personnelle et a contribué de façon exceptionnelle au développement de toute la collectivité et au rayonnement de l'Université de Montréal. Par ce

« Mérite annuel » les Diplômés veulent aussi « éveiller » tous les membres au rôle qu'ils ont à jouer auprès de l'Université.

Depuis sa création en 1967, le Mérite annuel a été remis :

- en 1967, à feu M. Daniel Johnson, Droit '40;
- en 1968, à M. Paul David, Médecine '44;
- en 1969, à M. Jean-Marc Léger, Sciences sociales '48, Droit '49, Lettres '50;
- en 1970, à M. Gérard Plourde, H.E.C. '39.

Le nom du titulaire de 1971 ne sera dévoilé que lors de la remise.

LES VOLS NOLISÉS DES DIPLÔMÉS

MONTRÉAL - PARIS - MONTRÉAL

\$192.

du 4 mai au 1er juin - 4 semaines

du 14 mai au 4 juin - 21 jours

du 2 septembre au 30 septembre - 4 semaines

du 23 septembre au 14 octobre - 3 semaines

Nous offrons aussi 226 autres dates de départ pour diverses destinations.

Pourquoi ne pas demander notre dépliant ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

NOM.

FACULTÉ.

PRÉNOMS.

ANNÉE DE PROMOTION.

ADRESSE.

TÉLÉPHONE:

domicile.

bureau.

Je désire recevoir le programme complet des voyages printemps - été

Veillez retourner ce coupon au :

SERVICE DES VOYAGES DES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
3430, rue Saint-Denis, Montréal 130 (514) 842-9687

- Service d'évaluation pour fins d'embauchage et promotion
- Service de gestion du personnel
- Sélection du personnel

MAHONEY & LEBLANC

(depuis 1938)

Psychologues industriels

Gaston A. Leblanc, Ph.D. '58

4643 ouest, rue Sherbrooke

Montréal 215, Québec

Tél.: 932-2124

Autres bureaux à:

QUÉBEC et TORONTO

POURQUOI DEUX PRIX POUR LES ACTIVITÉS DES DIPLÔMÉS?

En suivant la publicité de notre Dégustation de Vins et Fromages, vous avez fort probablement remarqué qu'il y avait un prix pour les membres qui contribuent à notre Association et un autre pour ceux qui ne le font pas.

Plusieurs se sont interrogés sur cet état de choses et se sont demandé s'il s'agissait d'une exception ou d'une politique arrêtée par le Conseil. La réponse est qu'il s'agissait de la première manifestation à laquelle cette politique s'appliquait.

A sa réunion du 13 janvier dernier, le Conseil a en effet décidé qu'à l'avenir il en serait ainsi à chacune des activités payantes de l'Association, à l'exception des voyages. Le principe à la base de cette décision est d'offrir un rabais à tout membre contribuant, lorsqu'il profite d'une activité de l'Association.

Deux raisons principales ont motivé le Conseil. Tout d'abord, il y avait une volonté ferme d'avantager nos membres contributeurs par rapport à ceux qui ont négligé d'envoyer leur contribution. Bien que celle-ci ne soit pas obligatoire, nous croyons néanmoins normal de privilégier ceux qui ont fait l'effort supplémentaire de nous apporter ainsi leur appui. Ensuite, le Conseil a voulu par cette décision offrir un stimulant supplémentaire aux diplômés pour qu'ils participent au financement de leur Association. Comme vous le savez tous, la subvention que nous recevons de l'Université de Montréal a été ramenée en 1970 à environ 25% de ce qu'elle était au cours des années précédentes. L'Association a dû repenser ses politiques budgétaires et instaurer une contribution volontaire. A long terme, la politique déclarée des Diplômés est d'atteindre l'autofinancement.

Je suis de ceux qui croient que si les 35 000 diplômés ne peuvent faire vivre leur Association par eux-mêmes, celle-ci n'a pas sa raison d'être. Aussi avons nous pris plusieurs décisions destinées à nous amener à vivre exclusivement par nous-mêmes d'ici quelques années ; contributions, modification de la structure budgétaire de l'Inter, politique préférentielle de prix, etc.

Actuellement, toutefois, nous devons encore compter sur une certaine subvention de l'Université et celle-ci se ré-

vèle indispensable pour boucler le budget de l'Association.

D'aucuns se demanderont peut-être pourquoi l'Association n'a pas tout simplement décidé d'imposer une cotisation et de ne reconnaître comme membres que ceux qui l'auraient acquittée. Cette question a été débattue, notamment à l'Assemblée annuelle de juin 1970. Cependant il y avait de nets désavantages à procéder de la sorte. Disons d'abord que l'Association comme telle ne dispose d'aucun moyen de coercition. Il n'est pas certain que nous aurions recueilli tellement plus de cotisations que de contributions. Ensuite, une des conséquences d'un tel geste aurait été de réduire grandement la diffusion et partant l'intérêt de l'Inter. Au niveau des voyages, cela aurait provoqué une situation catastrophique. En effet, le droit d'affrètement ne peut être reconnu par les compagnies aériennes qu'aux membres en règle d'une association. Or, dès l'instant où nous aurions agi de la sorte, seuls auraient pu bénéficier des voyages les diplômés ayant acquitté leur contribution six mois avant de partir. Nous aurions donc dû refuser plusieurs diplômés qui n'auraient pas nécessairement songé six mois à l'avance à leur voyage.

A l'heure actuelle, les statuts de l'Association prévoient que la qualité de diplômé de l'Université de Montréal confère automatiquement les droits et les devoirs de membre. Notre contribution est, et demeurera volontaire. Notez bien que je trouve personnellement inconcevable que des membres profitent des activités de l'Association sans lui offrir leur contribution.

Voilà donc pourquoi il y a eu deux prix à la Dégustation de Vins et Fromages et pourquoi cette politique sera maintenue jusqu'à nouvel ordre.

Il me serait agréable de recevoir vos commentaires sur ces décisions afin de savoir si nous avons correctement interprété vos opinions.

Le responsable des manifestations mondaines et des voyages,

Robert Panet-Raymond

NOTRE DÉGUSTATION DU 5 FÉVRIER

Peut-on encore parler d'un succès sans verser dans la banalité, tant ce résultat est devenu lieu commun en pareille circonstance ?

Ce qui est sûr, c'est que la nouvelle formule de service a grandement aidé nos convives à mieux goûter les délices qui se trouvaient ainsi mises à leur portée. Il avait en effet été décidé que les trois premiers plats seraient servis aux tables, le buffet n'étant mis à contribution

qu'après cette « entrée en matière ». Ainsi, chacun ayant pu mettre à sa délectation des premiers plats l'empressement ou le calme lui convenant le mieux, l'accès au buffet s'en est trouvé facilité d'autant.

Cette formule nous semble donc à retenir pour l'avenir et sans doute ceux qui ont eu l'occasion d'y participer sauront non seulement y revenir mais aussi encourager leurs amis à en faire l'expérience.

LE MERCREDI 15 MARS 1972

Programme de la journée :

8h30

Inscription au Centre communautaire de l'Université, 2332, boul. Edouard-Montpetit (coin Sterling).

9h00

- Débat. Quatre personnalités traiteront : De la priorité à l'individu plutôt qu'à un système économique. Le conférencier, est Monsieur Gérard Marier, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières;
- Du point de vue de l'homme d'affaires — sur le contingentement, la planification économique du gouvernement, la mobilité de la main-d'oeuvre. Le Conférencier est Monsieur Gaston Dufour, directeur régional de l'Alcan (Saguenay-Lac St-Jean), Gouverneur de l'Université du Québec à Chicoutimi;
- Du contingentement par les corporations professionnelles. Le conférencier est le docteur Gustave Gingras, président du Collège des Médecins;
- De l'expérience étrangère en planification universitaire. Le conférencier est Monsieur Beresford Hayward, de la direction des Affaires scientifiques, Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

10h30

Pause-café.

10h50

Discussion en assemblée plénière.

12h

Déjeuner libre.

13h15

Reprise du Colloque.

Le groupe des participants se divise en deux commissions : Commission « A » - Les instruments du contingentement. Cette commission sera présidée par Monsieur Claude St-Arnaud, registraire de l'Université de Montréal; Commission « B » - La spécialisation au CEGEP et au premier cycle universitaire. Cette commission sera présidée par Monsieur Gaston Denis, directeur du Service de développement au Ministère de l'éducation du Québec.

15h45

Pause-café.

16h

Assemblée plénière.

Rapports du président de chaque commission et discussion.

17h30

Réception - Cocktail.

Remise du Mérite annuel des Diplômés.

18h30

Dîner

Monsieur Yves Martin, sous-ministre de l'Éducation, nous dévoilera quelle mesure d'autonomie est réservée aux universités.

Aucuns frais d'inscription au colloque ; vous acquittez vous-mêmes le prix des repas.

«A l'Université, il y a des étudiants qui n'auraient jamais dû franchir ce seuil»

En prévision du colloque du 15 mars prochain,
nous avons cru utile d'interviewer
Monsieur Jacques Henripin.

L'Inter

Le contingentement est-il nécessaire, selon vous et si oui, pourquoi ?

Henripin

Le contingentement est nécessaire pour bien des raisons. Il est d'ailleurs déjà appliqué sous différentes formes. Mais la raison qui me semble fondamentale et qui, à la limite, devrait être la seule, c'est l'adaptation au moins approximative aux besoins de la société.

En outre, il y a des situations qui devraient être corrigées ; je pense notamment au manque d'équipement et de professeurs dans certaines facultés.

Mais j'exclus du contingentement ceux qui ont des limites imposées par l'insuffisance de leur préparation ou de leurs capacités intellectuelles ; parce qu'il y a des gens qui s'imaginent que tout le monde devrait aller à l'université. Mais tout le monde ne peut pas y aller ; car dans une population normale, il n'y a qu'une certaine fraction de la population qui a les aptitudes et les goûts indispensables aux études universitaires.

De toutes façons, je crois qu'il y a des étudiants qui sont à l'Université et qui n'auraient pas dû franchir ce seuil. Je ne sais pas comment on pourrait corriger cela.



L'inter

L'Université pratique-t-elle actuellement un contingentement, et si oui, est-il efficace ?

Henripin

L'Université, en ce moment ne fait pas un excellent contingentement, pour la simple raison qu'elle n'a pas les renseignements nécessaires pour le faire.

Et je ne pense pas que ce soit aux universités, prises isolément, d'établir quels sont les besoins d'avocats, de chimistes ou d'autres spécialistes. Ça ne peut être que l'objet d'une politique d'ensemble de la société.



L'inter

Quelles sont les nouvelles données, touchant d'accessibilité à l'Université apportées par la création des CEGEPs ?

Henripin

La création des CEGEPs a facilité davantage l'accès à l'université à un plus grand nombre d'étudiants et ça je pense que c'est excellent. Tout le monde ne peut pas aller à l'université pour des raisons de goûts et d'aptitudes ; mais pour ceux qui les ont par exemple, il est important qu'ils puissent y aller.

La création des CEGEPs a cependant modifié certaines choses. Le caractère spécialisé des CEGEPs a bloqué l'accès aux étudiants à telle ou telle faculté. Les élèves au CEGEP sont amenés à prendre des choix parfois quasi définitifs à un stade de leur formation beaucoup trop prématuré ; et à ce point de vue, ils se bloquent l'accès à plusieurs facultés et cela peut poser des problèmes.

L'inter

Y a-t-il suffisamment d'universités au Québec, et répondent-elles aux besoins de la population ?

Henripin

Globalement, il est difficile de répondre, mais je serais porté à penser que oui. Je pense que dans certains domaines, il y a trop d'universités et que dans d'autres il n'y en a pas assez. Je pense notamment à l'Université du Québec. Il était peut-être nécessaire de créer un nouveau campus universitaire, mais cette nouvelle université a doublé certains domaines qu'il n'était probablement pas nécessaire de doubler et, par contre, elle n'a pas comblé certaines lacunes. Tout le monde se plaint par exemple de l'exiguïté de la faculté de Médecine à l'Université de Montréal ; il aurait peut-être fallu en créer une deuxième. Je ne sais pas si cela était

nécessaire ; mais une chose me semble évidente c'est qu'il y a du double emploi dans certains domaines et insuffisance dans d'autres.

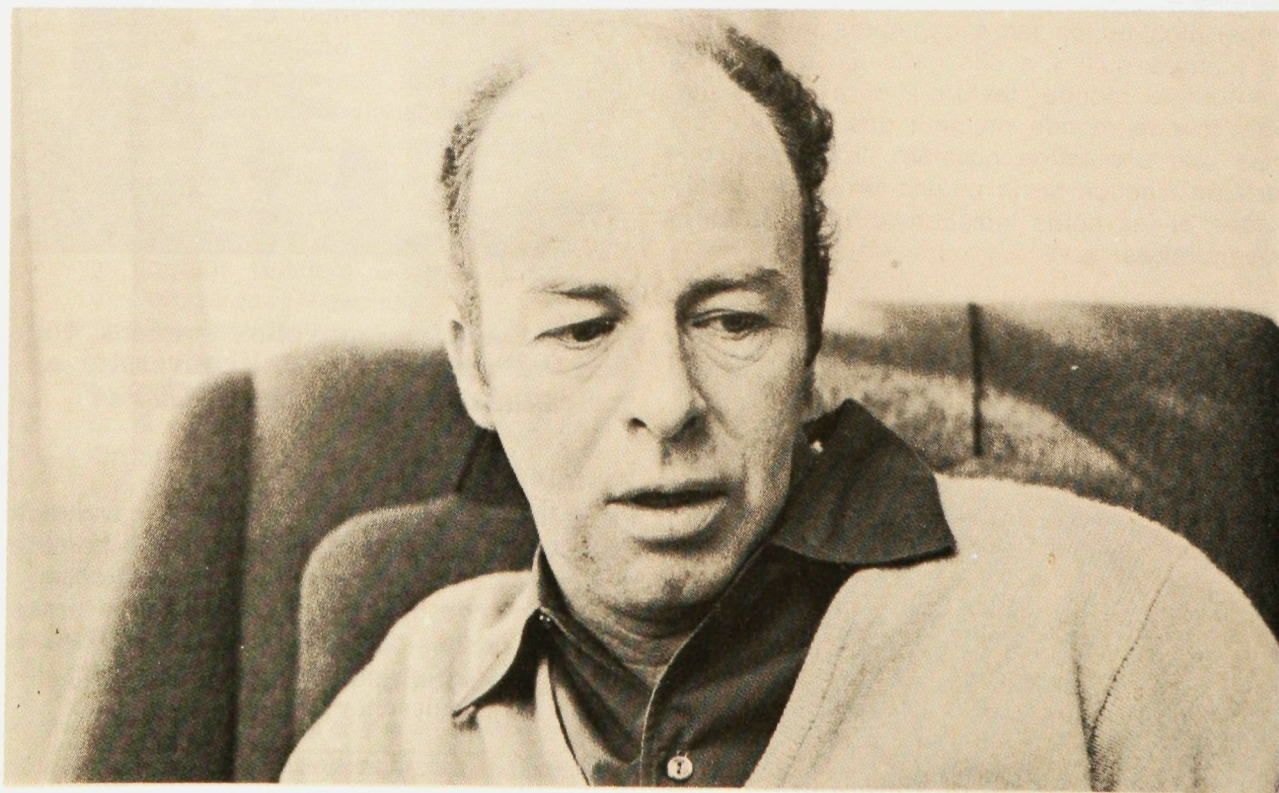
L'inter

En général, le diplômé d'université répond-il aux besoins immédiats de l'industrie ou de l'employeur ?

Henripin

A la sortie des études, j'imagine que cela doit être assez rare. D'ailleurs j'ai souvent entendu des employeurs dire : « On ne vous demande pas de nous former des individus qui sont prêts à produire immédiatement. Ce qu'on vous demande c'est de leur donner un minimum de formation. Après cela, nous leur donnerons nous-mêmes les connaissances particulières convenant à leurs nouvelles fonctions. » Dans ce sens-là, je ne pense pas non plus que ce soit là le rôle de l'Université. Mais même si on laisse de côté une formation de caractère très utilitaire et immédiatement applicable, je ne sais pas si les produits qu'on sort de l'Université répondent pleinement aux besoins de la société.

La seule intuition que j'ai (car il n'y a pas d'études de faites à ce sujet) c'est qu'on est resté trop traditionnel, c'est-à-dire qu'on a un certain nombre de diplômés qui sont des espèces de moules par lesquels l'étudiant doit passer. Probablement que ce ne sont pas les moules les plus utiles. Il y a peut-être des



types de diplômés qu'on devrait former, mais ces moules n'existent pas. Il y a sûrement des combinaisons de disciplines qui n'ont pas été créées et qui seraient fort utiles à la société.

Il faudrait que la société consacre des gens qualifiés à faire une exploration dans ce problème ; c'est-à-dire déterminer de quelles sortes de diplômés la société a-t-elle besoin en vue d'essayer d'adapter l'Université aux problèmes en question.



L'inter

Dans les conditions actuelles, peut-on dire que les énormes investissements du gouvernement québécois des années 60, dans le domaine de l'éducation sont un gaspillage compte tenu des chômeurs instruits de plus en plus nombreux ou de ceux qui ne pratiquent pas leur profession ?

Henripin

Il est difficile de répondre par un oui ou par un non, mais je pense qu'on exagère un peu le problème des chômeurs instruits, même s'il y a manifestement des problèmes dans ce domaine. Mais on ne peut blâmer l'Université, car je crois que c'est au gouvernement que revient la responsabilité de faire des études des besoins du marché du travail, pour qu'on ne forme pas des gens inutilement. Les universités auront à s'ajuster à ces mesures, mais ce n'est pas à elles de les prendre.

Ça fait mal d'avoir des chômeurs instruits parce qu'on a consacré des ressources pour les former et apparemment ce n'est pas utile ; mais ce n'est peut-être pas aussi permanent qu'on l'imagine. Je ne pense pas toutefois qu'on puisse parler de gaspillage, sinon qu'on a peut-être consacré trop de ressources dans certains domaines.







L'inter

Y a-t-il de la place dans nos universités pour ceux qui recherchent une formation uniquement culturelle ?

Henripin

Il y en a bien sûr. Le but de l'Université n'est pas exclusivement de former des individus à exercer un métier dans la société, c'est aussi de diffuser des connaissances. Mais il y a peut-être trop d'étudiants qui ne se soucient absolument pas de l'objectif de caractère professionnel et qui sont à l'université que pour consommer des connaissances agréables. Toutefois, il est souhaitable que l'étudiant aille au-delà de ce souci pratique. Et c'est le rôle de l'Université de lui donner ces connaissances enrichissantes.

LE GROUPE DE POINTE

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE

L'ÉCONOMIE MUTUELLE D'ASSURANCE

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

Un seul siège social
385 est, rue Sherbrooke, Montréal 129, Qué.
Téléphone 844-2050

COURS DE SOCIOLOGIE À POLYTECHNIQUE

Le Conseil des études a reconnu l'opportunité d'introduire un cours facultatif de sociologie à l'École Polytechnique. Par ce cours, l'on veut développer chez l'étudiant en génie une méthode d'approche vis-à-vis des problèmes humains, méthode complémentaire à celle utilisée envers les problèmes technologiques. L'introduction d'un cours

de sociologie n'est qu'une première étape dans l'établissement d'une composante « Sciences humaines » dans la formation de base de l'ingénieur.

Ce cours d'introduction permettra aux étudiants de comprendre le vocabulaire courant et les concepts utilisés par les sociologues. De plus, une vaste enquête sociologique

sur l'ingénieur, sa profession et son milieu, permettra de définir les caractéristiques sociales du milieu dans lequel vivent et travaillent les ingénieurs à Montréal et servira en même temps d'exemple d'application de la méthode de travail sociologique.

Du point de vue administratif, le cours de socio-

logie qui est offert par le département de Sociologie de l'Université de Montréal ne dépendra d'aucun département de l'École Polytechnique. Du point de vue budgétaire, l'École Polytechnique n'aura rien à déboursier, car le cours fait partie des services offerts gracieusement par le département de Sociologie aux autres départements et aux autres écoles situées sur le Campus de l'Université de Montréal.

ENT FONDS DE DEVELOPPEMENT FONDS DE DEV

UN MOT SUR LE FONDS ANNUEL DE SOUTIEN (OU FONDS ALMA MATER)

Ce fonds avait été créé, pendant le rectorat de Mgr Lussier, en 1959. A l'exemple des universités américaines et canadiennes, l'objet premier était et demeure de bâtir la tradition du don annuel parmi les diplômés et les anciens et d'obtenir, à longue échéance, que des donateurs qui auront acquis l'habitude de s'intéresser aux problèmes financiers de l'Université fassent à celle-ci des dons testamentaires.

Après les trois premières années d'existence de ce fonds, les Diplômés en ont eu la responsabilité et ont

bâti le fichier et les éléments qui permettront de rejoindre éventuellement la plus grande partie des diplômés. Des manifestations et activités de tous genres qui ont rapproché les diplômés de l'Université ont créé un climat plus propice à cette forme de sollicitation annuelle.

Pendant la Campagne du Cinquantenaire, cet appel annuel de fonds a été délibérément suspendu. Au mois de juillet dernier, il a été convenu de confier cette responsabilité au Fonds de développement dont c'est la tâche de coordonner toute forme de sollicitation

auprès du secteur privé. M. Dominique Léger qui agissait chez les Diplômés comme secrétaire du Fonds de l'Alma Mater, occupe maintenant le même poste au Fonds de développement dont le directeur est M. André Bachand.

Les montants recueillis serviront à financer des projets ne faisant l'objet d'aucune subvention gouvernementale et chaque souscripteur recevra un rapport sur l'utilisation des fonds. A tour de rôle, chaque faculté ou département pourra bénéficier de ce Fonds pour leurs projets, activités ou initiatives.

OBJECTIF 1971-72 \$30,000

P.S. On est prié de faire son chèque à l'ordre de l'Université de Montréal et de l'adresser comme suit :
**FONDS DE DEVELOPPEMENT
UNIVERSITE DE MONTREAL
CASE POSTALE 6128, MONTREAL 101.**

Chaque souscripteur recevra un rapport sur l'utilisation des fonds. L'Université de Montréal émettra des reçus officiels pour le fisc.
Pour renseignements : 343-6812. André Bachand, Directeur, Dominique Léger, Secrétaire.

LOPPEMENT FONDS DE DEVELOPPEMENT FONDS

FORMATION D'UN COMITÉ SUR LA RÈGLEMENTATION DE LA DISCIPLINE UNIVERSITAIRE

Ce comité sera composé de trois étudiants dont un du premier cycle, un du deuxième et un du troisième, de trois professeurs dont un titulaire, un agrégé et un adjoint, et d'un représentant du Recteur.

Sa mission consistera à déterminer la nature et l'étendue des droits et responsabilités, tant individuels que collectifs, des membres du personnel enseignant et du corps étudiant, des droits et responsabilités de l'Université en tant qu'établissement à caractère public, et, tout en tenant compte de l'apport d'autres établissements universitaires en pareille matière, à présenter à l'Assemblée universitaire un projet de réglementation de la discipline universitaire. Elle consistera également à étudier l'opportunité de substituer la fonction d'ombudsman à l'Université. Le comité doit aussi recommander à l'Assemblée universitaire les modifications des statuts qui pourraient être nécessaires, utiles ou souhaitables.

NOTRE LANGUE CETTE INCONNUE

par Pierre BEAUDRY



No 5

- De la langue des organigrammes

Une grande entreprise canadienne a bien voulu me permettre de prendre connaissance de son organigramme et je m'attends de pouvoir bientôt, à partir de ce document, donner certains exemples concrets de la façon française de désigner un bon nombre de postes courants chez nous.

Dans l'intervalle, je continue encore cette fois à traiter de certaines questions d'ordre général, qui n'en sont pas moins indispensables à l'établissement de structures convenables.

Au Québec, nous avons été longtemps habitués, grâce à la bienveillante collaboration de nos hommes d'affaires anglophones, à traduire automatiquement le mot anglais « finance » par son homonyme français. Je pense qu'il est plus que temps de sortir de cette ornière, qui n'est pas plus propre que celles qui nous faisaient rendre tout aussi automatiquement « city » par *cit*é, « opportunity » par *opportunit*é, « province » par *provinc*e (1) alors que dans chacun de ces cas, le mot français, ayant moins d'extension que l'anglais, ne pouvait convenir qu'à une partie de la réalité recouverte par ce dernier. Effectivement, même si le mot finance (2) a déjà, en notre langue, servi à désigner d'une façon générale les ressources financières, cet emploi est disparu du français moderne sauf dans certaines locutions (*Obtenir quelque chose moyennant finance.*) ou encore, — et au pluriel — dans la langue familière. De nos jours, il se dit, d'une part de l'activité bancaire ou boursière (*Etre dans la finance.*) ou de l'ensemble des financiers et d'autre part, des recettes et des dépenses de l'Etat. Sauf, comme je l'ai dit plus haut, dans la langue familière, il ne peut absolument pas s'appliquer à des individus, ni à des entreprises privées (même pas à des universités!).

Les fameux *services des finances* dont on trouve trop souvent la mention dans les rapports annuels de sociétés ne sont

autre chose que des *trésorer*ies. Il est d'ailleurs assez intéressant de noter que la plupart sont généralement dirigés par des personnes qu'on appelle, à très juste titre d'ailleurs, **TRÉSOR**IERs. Comme conclusion : la finance est une activité, les finances sont une réalité d'ordre gouvernemental et ce n'est que dans la langue familière, le plus souvent pour badiner, que l'on peut parler des finances d'une personne.

Une autre ornière non moins déplorable est celle qui nous porte à traduire « officers of a company » par *offici*ers d'une société. Il ne peut y avoir d'*offici*ers dans aucune société privée, qu'elle soit commerciale ou qu'il s'agisse d'une association professionnelle ou culturelle. Ce mot, comme *finances*, est strictement du domaine de l'Etat, et plus particulièrement des forces militaires. On trouve aussi des officiers dans certains organismes d'Etat. Partout ailleurs, le mot « officer » se rend par *dirigeant*. Quant à une autre « traduction » que j'ai trouvée dans une certaine loi sur les *corporations* (3) et qui rend « officer » par *fonctionnaire* pour atteindre au comble du non-sens, je me contenterai de signaler que là encore, il s'agit d'un terme exclusif à l'Etat, et en l'occurrence à la fonction publique (4).

(1) WEBSTER : *A division of a country made for purposes of local government.* LAROUSSE : *Division territoriale, placée sous l'autorité d'un délégué du pouvoir central.* Si donc ce mot pouvait désigner en français le Québec à l'époque où ce dernier était une colonie de l'Angleterre, il est grossièrement impropre depuis la Confédération et surtout depuis le Traité de Westminster. A l'heure actuelle, la réalité politique du Québec ne peut se rendre que par le mot **Etat**, sans qu'en anglais « province » cesse pour si peu d'être acceptable. Il est faux de prétendre que ce mot **Etat** véhicule nécessairement une notion d'indépendance : les USA ne sont pas indépendants de Washington et s'appellent pourtant bien, en français, **Etats**. En ai-je assez dit pour bien faire comprendre l'incongruité du slogan LA BELLE PROVINCE dont des gouvernements soi-disant francophones s'entêtent à affubler les plaques d'immatriculation de nos véhicules à moteur ?

(2) Voir le petit ROBERT et le Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada, de M. Gérard DAGENAIS.

(3) Je reviendrai plus tard sur l'emploi de ce mot.

(4) Notons en passant que le fonctionnarisme, que l'on confond chez nous avec la fonction publique, se définit comme suit (ROBERT) : *Péjorativement* : Prépondérance des fonctionnaires dans un Etat où, par leur nombre, leurs méthodes, ils entravent ou paralysent les activités individuelles.

1945 SCIENCES SOCIALES



M. Fernand OUELLETTE a été nommé rédacteur en chef de « Promenade » journal de la CTCUM.

1948 SOINS INFIRMIERS

Mme Ange-Lyne McKENTY-FOURNIER a été nommée chef de la division du codage à la Régie de l'Assurance-maladie du Québec.

1949 PHARMACIE

M. Yves COMTOIS a été nommé président du Bureau de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires pour le mandat de 1971-72.

1952 PSYCHOLOGIE

M. Antonin BOIVERT, vice-président et directeur général adjoint de l'Office de radio-télédiffusion du Québec, a été nommé directeur général de la Campagne des Fédérations. M. Boivert, autrefois à Radio-Canada, avait occupé de nombreux postes au sein de cette société, notamment celui de directeur de la radio française.

1954 PHARMACIE

M. Roger GODIN a été nommé vice-président de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires.

POLYTECHNIQUE

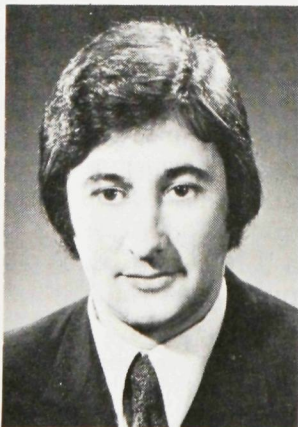
M. Pierre BELLEAU a été nommé « gérant » de la Division construction à la Société d'Ingénierie Cartier Limitée. M. Belleau possède une vaste expérience dans la gestion de grands projets de construction.

1956 DROIT

M. Conrad GALIPEAU a été nommé trésorier de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Avant cette nomination, il occupait le poste d'assistant-directeur du Service des Finances à la ville de Montréal.

H.E.C.

M. Raymond DAVID a été élu au Conseil d'administration de Sylvex Inc. M. David est membre de l'Institut des comptables agréés du Québec, de la firme International Capital Consultants Ltd., ainsi que du Conseil d'administration de Aliments Grissol.



M. Jean-Denis DUQUETTE a été nommé secrétaire général de l'Ecole des H.E.C. Membre du Conseil pédagogique de cette école, M. Duquette est responsable des relations entre les étudiants et l'Administration générale.

M. Hiral HOGUE a été nommé président et chef de la direction de Sylvex Inc. M. Hogue est membre du Conseil d'administration de Trans-Canada Signs, de Trans-Canada Leasing, du

Théâtre de la Marjolaine et vice-président de Produits Forestiers Saint-Michel Inc.

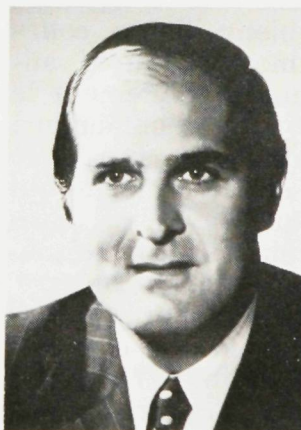
MÉDECINE

Le docteur Gilles PIGEON a été nommé au poste de doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke. Le docteur Pigeon était vice-doyen de cette faculté depuis mars 1969.

OPTOMÉTRIE

M. Ernest GIRARD est optométriste-conseil à la Régie de l'Assurance-maladie du Québec.

1957 DROIT



M. Gilles HEBERT, professeur à l'Ecole des H.E.C., a été nommé secrétaire au Conseil d'administration de Sylvex Inc. Il est également associé de la firme Lacroix, Viau, Bélanger, Hébert, Mailloux et Beauregard.

INSTITUT PÉDIATRIQUE

M. Guy STRINGER, vice-doyen de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Sherbrooke, a été nommé secrétaire de l'Association d'éducation du Québec.

1959 POLYTECHNIQUE

M. Charles TERREAU a été nommé ingénieur en chef de la Zone Est à Bell Canada. Il était auparavant ingénieur-en-chef adjoint.

1960 HYGIENE

M. John POUPART a été nommé au poste de directeur général adjoint à l'Hôpital Saint-Vincent d'Ottawa.

1962 H.E.C.

M. Jean-Michel PARIS a été nommé adjoint au directeur général de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Il dirigeait antérieurement le service des placements privés.

1965 ÉDUCATION PHYSIQUE

M. André HUNEULT vient d'être nommé directeur des sports de l'Université de Montréal. Il remplace ainsi M. Gérard Simond, maintenant directeur adjoint des sports à la ville de Montréal.

1970 POLYTECHNIQUE

M. Elie ISSA a été promu au poste de « gérant » de l'usine Lasalle Coke, à Montréal. M. Issa a déjà travaillé pour Air Canada au chantier du hangar et de la piste du Boeing 747 à l'aéroport de Dorval.

1971 POLYTECHNIQUE

M. Robert LEBLANC a reçu la première bourse post-grade de la fondation des diplômés de Polytechnique ; cette bourse lui permettra d'entreprendre des études supérieures en vue de la maîtrise en Sciences appliquées en génie physique.

SCIENCES ÉCONOMIQUES

M. Richard BELAND a été le premier à obtenir un doctorat en sciences économiques de l'Université de Montréal. M. Beland est professeur agrégé et directeur du Département des sciences du comportement de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke.

NÉCROLOGIE

1925

ARCHITECTURE

M. Maurice PAYETTE, membre de l'Association des Architectes de la province de Québec depuis 1929.

1941

H.E.C.

M. Lucien CLOUTIER, officier du budget à la direction des finances.

LETTRES



M. Maurice CHAPUT, représentant de la Faculté des Lettres de l'Université au Conseil d'administration des Diplômés de 1950 et aumônier des étudiants pendant plusieurs années. Il était rattaché à la paroisse Saint-Jean-Vianney de Rosemont.

POLYTECHNIQUE

M. Walter PLANTE, qui travaillait pour Massicotte et Fils Ltée.

1971

H.E.C.

M. Normand EVERELL, récemment diplômé des H.E.C.

1962

MEDECINE

Le docteur **Pierre MAHEU**,

professeur adjoint au Département d'obstétrique et de gynécologie (Hôpital de

la Miséricorde) de la Faculté de médecine de l'Université.



NOUVELLES DES DIPLOMÉS

Bon nombre de nouvelles des diplômés, nominations, promotions, etc., échappent au personnel administratif et rédactionnel de L'INTER. Il s'en excuse tout en demandant à tous ceux qui sont au courant de ce genre de nouvelles de collaborer avec lui et de l'avertir de toutes nominations, promotions, événements de la vie des diplômés dont ils auraient connaissance en se servant du bulletin ci-dessous.

À : LES DIPLOMÉS DE L'U. DE M.
CASE POSTALE 6128
MONTRÉAL 101



Veuillez prendre note que M.

Nom

Faculté

Promotion

Emploi

a *

Date :

Lieu :

* Nomination, participation à une réunion, conférence, etc. — Photo.

Vous trouverez ci-joint copie de

Date :

Signature :

L'agence officielle des Diplômés

VOYAGES GROUPES
OU INDIVIDUELS

Ouvert tous les soirs et les samedis



3428, rue St-Denis
Montréal 130

Tél.: 842-1751

Inter sondage Inter sondage

Le Comité d'orientation propose un certain programme nécessitant la collaboration de groupes de recherches spécialement formés à cet effet.

L'Inter est convenu de faire un sondage auprès des membres, tant sur l'opportunité des travaux en question que sur la disponibilité des participants.

Voici donc un résumé des missions dont chacune, à notre avis, devrait recevoir l'attention particulière d'un groupe. Vous noterez que chacune est numérotée et rédigée de façon à vous permettre de donner vos réponses en remplissant les cases correspondantes sur la page intérieure de notre couverture, qui pourra dès lors servir d'enveloppe-réponse.

Inter sondage

- Déterminer si la tendance actuelle est de nature à :
 - Encourager la prise en charge des décisions par le Ministère de l'Éducation;
 - Structurer l'enseignement universitaire au moyen d'une seule Université dotée de filiales;
 - Amener la concentration ou la dispersion de l'enseignement de chaque discipline.
- Identifier les objectifs de l'Université de Montréal :
 - Développement;
 - Orientation et évolution de ses structures;
 - Rapports demandés;
 - Décisions et actions de ses organismes de gestion.
- Enquête sur les conséquences de la permanence des professeurs. Diminution d'honnêteté professionnelle, barrière contre l'intrusion.
- Comparer l'Université de Montréal avec les autres universités montréalaises. Activités ouvertes à l'extérieur ; participation du milieu ; échanges avec la Cité ; publications des Presses universitaires.
- Adaptation de l'Université aux besoins des professions. Relations avec les professions. Quels services l'Université de Montréal offre-t-elle à ses diplômés ?
- Étudier quel est le niveau des inscriptions de francophones à McGill et à Sir George Williams. Est-il en progression ? Raison principale ? Quelle est l'image de l'Université de Montréal dans les CEGEPs et dans le monde du travail ?
- Le Service de l'Éducation permanente est-il satisfaisant ? Évolue-t-il ? Est-il possible à un jeune diplômé de revenir à l'Université après être entré sur le marché du travail ?
- Quels sont les critères de contrôle d'admission à l'Université ? Différents critères pour chaque faculté et département ?
- Combien de professeurs par étudiants ? Nombre suffisant ou insuffisant en comparaison avec les autres universités ?
- Étudier les conventions collectives à l'U. de M. Comparer leurs clauses avec celles dans la fonction publique.

Inter sondage Inter sondage

RÉPONSES AU SONDAGE

MISSIONS	Trouvez-vous ces travaux opportuns		Pouvez-vous y participer	
	Oui	Non	Oui	Non
1-	Oui	Non	Oui	Non
2-	Oui	Non	Oui	Non
3-	Oui	Non	Oui	Non
4-	Oui	Non	Oui	Non
5-	Oui	Non	Oui	Non
6-	Oui	Non	Oui	Non
7-	Oui	Non	Oui	Non
8-	Oui	Non	Oui	Non
9-	Oui	Non	Oui	Non
10-	Oui	Non	Oui	Non

CORRESPONDANCE RÉPONSE D'AFFAIRES
SE POSTE SANS TIMBRE AU CANADA

(le port sera payé par)



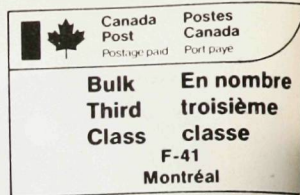
Les Diplômés de l'Université de Montréal

2910, boul. Edouard-Montpetit,
bureau 3

MONTREAL 250

(Québec)

**POUR DÉPÔT AU CRÉDIT
DES DIPLOMÉS
DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL
00140-28**



FORMULE DE CONTRIBUTION

CONTRIBUTION ANNUELLE : \$15
(Comprenant l'abonnement à l'inter)

CONTRIBUTION SUPPLEMENTAIRE : _____
TOTAL : _____

Date de naissance : _____ Exercez-vous la profession de votre discipline?
Téléphone (bureau) : _____ Sinon, précisez : _____
Téléphone (domicile) : _____ Employeur : _____
(Majuscules, S.V.P.)

Plier ici.

L'Association s'engage résolument
dans sa vocation,
qui est celle
de battre les sentiers
pour l'Université.

ET VOUS... ÊTES-VOUS DES NÔTRES ?

Plier ici.

NOM DE LA BANQUE _____	
SUCCURSALE _____	DATE _____
PAYEZ À L'ORDRE DE LES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	
LA SOMME DE _____ /00 DOLLARS \$ _____	
NUMÉRO DU COMPTE _____	SIGNATURE _____
ADRESSE _____	